



République Française
Département des Vosges
Arrondissement d'Epinal
Commune de Le Tholy

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FÉVRIER 2026

La réunion a débuté le 27 février 2026 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur JACQUEMIN Anicet.

Membres présents :

Monsieur BACHELARD Alexis - 3ème ADJOINT
Madame BERTRAND Nathalie - Conseillère
Madame CLAUDON Jocelyne - Conseillère
Monsieur CROQUET David - Conseiller
Madame DURAND Danielle - Conseillère
Madame DUVAL Celine - 1ère ADJOINTE
Monsieur FREMIOT Sebastien - 4ème adjoint
Madame GOETZINGER Claude - Conseillère
Monsieur GRIVEL Jacques - 2ème ADJOINT
Madame GRIVEL Nathalie - Conseillère
Monsieur GRIVEL Stephane - Conseiller
Monsieur JACQUEMIN Anicet - MAIRE
Monsieur LALEVEE Renaud - Conseiller
Monsieur LECOMTE Patrick - Conseiller
Monsieur MANSUY Jean-Pierre - Conseiller
Monsieur MARIN Daniel - Conseiller
Monsieur MASSOTTE Adrien - Conseiller municipal

Membres absents représentés :

Madame DANIEL Nadege - Conseillère (pouvoir donné à Mme GRIVEL Nathalie – Conseillère)

Secrétaire de séance : Monsieur LALEVEE Renaud

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Le compte rendu de la réunion du 30 janvier est approuvé à 17 voix POUR et 1 abstention (Claude GOETZINGER)

Ordre du jour :

- Approbation compte financier unique (CFU) 2025 - Commune (sous réserve de l'envoi du document budgétaire par la Trésorerie)
- Affectation des résultats 2025 (reprise anticipée des résultats si pas CFU)
- 12_2026 - Vote du Budget Primitif 2026
- 13_2026 - Fongibilité des crédits
- 14_2025 - Choix de l'entreprise - travaux de la chaufferie bois à la Mairie
- 15_2025 - CLIMAXION : demande d'aide financière pour les travaux de chaufferie bois à la Mairie

- 16_2026 - Convention de partenariat avec le Lycée Baumont de Saint Dié des Vosges
- 17_2026 - Adoption du programme de travaux forestiers 2026
- 18_2026 - Achat d'une partie de la parcelle cadastrée B2784
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en l'absence du document comptable CFU, ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil ainsi que l'affectation des résultats.

- Approbation compte financier unique (CFU) 2025 - Commune (sous réserve de l'envoi du document budgétaire par la Trésorerie)

Reporté faute d'élément.

- Affectation des résultats 2025 (reprise anticipée des résultats si pas CFU)

Reporté faute d'élément.

12_2026 - Vote du Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vote le budget prévisionnel 2026 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section (fonctionnement et investissement), de la façon suivante

Libellé	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 529 450.95 €	2 529 450.95 €
Section d'investissement	778 050.95 €	778 050.95 €

VOTE :

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1 (Claude GOETZINGER)
- POUR : 17

13_2026 - Fongibilité des crédits

Vu l'article L5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°7/782 du 25 novembre 2022, le conseil municipal a opté pour le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Ce référentiel donne la possibilité au Maire, si le conseil municipal l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision est également notifiée au comptable. Le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès du conseil municipal lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section déterminée à l'occasion du budget 2026.

14_2025 - Choix de l'entreprise - travaux de la chaufferie bois à la Mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 février 2026 pour analyser les offres reçues dans le cadre du marché

Création d'une chaufferie bois à la Mairie de LE THOLY

Un seul lot : chaufferie bois

Sept entreprises ont répondu :

- SOCIETE NOUVELLE IMHOFF
- C.C.E.R SAINTOIS
- ENTREPRISE B. BASTIEN
- SARL MAURICE ALEXANDRE
- SANICHAUF
- ENGIE ENERGIE SERVICES
- METHODY XOLIN - ENERGIE

Après analyse des offres en tenant compte de la valeur technique et du prix de l'offre, la commission a décidé de retenir l'entreprise suivante :

METHODY XOLIN - ENERGIE : 139 946.53 € HT soit 167 935.84 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et pièces y afférentes.

15_2025 - CLIMAXION : demande d'aide financière pour les travaux de chaufferie bois à la Mairie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la création à la mairie d'une chaufferie bois afin de remplacer le système de chauffage onéreux par une installation plus performante et utilisant une source d'énergie renouvelable de type biomasse.

Le montant des travaux présenté par l'entreprise METHODY XOLIN est de 139 946.53 € HT soit 167 935.84 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont éligibles au versement d'une aide financière par la Région Grand-Est CLIMAXION à hauteur de 45 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord pour la réalisation des travaux de réalisation d'une chaufferie bois à la Mairie,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Région Grand-Est CLIMAXION pour l'octroi d'une aide financière pour la réalisation de ces travaux et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

16_2026 - Convention de partenariat avec le Lycée Baumont de Saint-Dié des Vosges

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le lycée Baumont de Saint-Dié-des-Vosges organise des actions permettant aux élèves de collège de découvrir les métiers de l'industrie. L'année dernière, cette opération a permis à environ 700 collégiens de 4ème de 11 établissements différents du bassin d'éducation et de formation, de visiter 6 entreprises du territoire des Vosges.

Dans ce cadre, il est prévu cette année, une sortie pour les élèves de 4ème du collège de LE THOLY de visiter la papeterie de Etival/Clairefontaine.

Le transport sera assuré par l'entreprise Tschizz et une participation financière sera assurée par la Commune de LE THOLY.

Pour ce faire, une convention avec le lycée BAUMONT à Saint-Dié-des-Vosges doit être établie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la participation de la commune au transport des collégiens dans le cadre de l'action engagée,

PRECISE que la participation de la commune s'élève à 174.50 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le lycée BAUMONT de Saint-Dié-des-Vosges,
DIT que les crédits seront inscrits au budget 2026.

17_2026 - Adoption du programme de travaux forestiers 2026

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article D214-21 du Code forestier, l'Office National des Forêts préconise un programme d'actions sur des parcelles pour l'année 2026.

TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE

Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel et mise en peinture. Parcelles 23u, 24u, 26a et 27u.

Montant estimé 4 900.00 € HT

TRAVAUX SYLVICOLES

Dégagement manuel des régénérations naturelles. Parcelles 10u, 9u.

Elagage de peuplements résineux. Parcelle 28u.

Dépressage avec nettoyage de jeune peuplement. Parcelle 18 et diverses.

Montant estimé 8 180.00 € HT

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

Travaux connexes, entretien des renvois d'eau. Routes forestières (jusqu'à 3 passages par an).

Montant estimé 4 070.00 €

TRAVAUX SYLVICOLES suite aux travaux de plan de relance parcelles 53u et 54u

Dégagement manuel de plantation

Fourniture de répulsifs

Protection contre le gibier - application de répulsif

Montant estimé 7 000.00 €

TOTAL INVESTISSEMENT : 12 120.00 € HT

TOTAL FONCTIONNEMENT : 12 030.00 € HT

Claude GOETZINGER demande les résultats des travaux pour lesquels la commune a perçu une subvention. Monsieur MOUHAT, agent ONF en charge de la forêt surveille la bonne exécution des travaux. Certains plants ont repris, d'autres non. Regrette également qu'il n'y ait pas eu de réunion de commission forêt organisée cette année.

On est dans l'attente du plan de gestion basé sur l'ABC. Une partie de la forêt reste non soumise. Il serait dommage que le travail de la stagiaire sur le milieu forestier ne soit pas mis en avant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le programme de travaux tel qu'il est présenté pour un montant total de 12 120.00 € HT en investissement et 12 030.00 € HT en fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le programme tel qu'il est présenté par l'ONF

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2026.

18_2026 - Achat d'une partie de la parcelle cadastrée B2784

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de la Commune pour l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée B 2784 pour une superficie de 469 m² au bénéfice de Mr et Mme Etienne LECOMTE, propriétaire de ladite parcelle.

Vu les accords amiables trouvés entre la Commune et les propriétaires précités pour l'achat de cette partie de parcelle à un montant de 8 000.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

D'APPROUVER l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée B2784 pour une superficie de 469 m² pour une valeur de 8 000.00 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes liés au transfert de propriété,

PRECISE que les frais afférents au transfert de propriété de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur.

Questions diverses

Anicet JACQUEMIN : informe le conseil municipal qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur deux propriétés bâties. L'une située parcelle B544, route du Rain Brice et l'autre située parcelles B2298 et 2547, route de Noirpré.

Alexis BACHELARD : participation au conseil communautaire. Le même problème concernant le CFU a été signalé et donc non voté également. Juste des orientations budgétaires ont été votées. En recettes de fonctionnement : 8 910 000 € et en dépenses : 9 270 000 €. Pour la partie investissement : 1 850 000 € hors dette.

Pour le service de l'eau, les charges s'élèvent à 600 000 € et pour le service de l'assainissement, 300 000 €. Il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau en 2026.

Le syndicat intercommunal du secteur scolaire de LE THOLY s'est réuni pour délibérer sur la pose de panneaux solaires sur le gymnase. Ce qui a été accepté à l'unanimité. La commune payera l'installation du dispositif et payera une location de 1€/m² au syndicat.

Une subvention a été octroyée au collège pour divers projets pédagogiques

Le dossier de l'aménagement du plateau sportif est en cours de constitution. Un appel d'offre a été lancé pour la désignation d'un maître d'œuvre. L'offre du Cabinet DEMANGE de Cleurie a été retenue. La réunion 0 a eu lieu ce jour.

Jacques GRIVEL : une dizaine de points administratifs sont à franchir avant la réalisation des travaux concernant les panneaux photovoltaïques.

Céline DUVAL : suite à un sondage réalisé auprès des parents d'élèves, un centre de loisirs sans hébergement a été programmé pendant les vacances de la Toussaint (7 enfants inscrits) et les vacances de février (3 inscrits). Devant le peu d'inscription en février, le centre du Beau a annulé la session. La question est posée pour les vacances d'avril. Continue-t-on à proposer aux parents un centre de loisirs au risque de l'annuler face au peu d'inscription ? La question est posée.

Anicet JACQUEMIN : informe le conseil municipal du décès de la doyenne du village dans l'année de ses 100 ans, Madame TISSERANT. Aujourd'hui, Monsieur CLAUDEL est le doyen, 97 ans.

Petit mot d'émotion pour ce dernier conseil municipal de la mandature :

« MERCI pour la contribution de tous, à chaque réunion, aux débats menés dans cette salle, à votre prise de responsabilité. Des remerciements appuyés à tous pour l'accompagnement dans tous les projets mis en œuvre.

MERCI à tous les conseillers qui ont largement contribué à la bonne marche de la commune. MERCI pour le grand investissement de chacun.

MERCI à Céline DUVAL pour tout ce qui a été réalisé au niveau communication, social, culturel mais également l'interim assuré pendant mon absence.

MERCI à Jacky GRIVEL pour tous les travaux et leurs suivis scrupuleux. Beaucoup de discussions entre nous pour tous les menus travaux également, les petites choses invisibles pour les administrés mais importantes pour le bon fonctionnement de la commune.

MERCI à Alexis BACHELARD pour sa contribution dans le milieu associatif du suivi des conseils d'écoles, du conseil d'administration du collège et pour les initiatives dynamiques pour le CMJ.

MERCI à Sébastien FREMIOT qui nous a rejoints aux finances.

MERCI à Claude GOETZINGER pour le travail mené au niveau de l'ABC et pour le magnifique ouvrage qui en découle montrant une bonne collaboration collective avec des personnes précieuses pour l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité communale.

MERCI à tous. Six ans qui resteront importants pour moi. Six ans qui ont passé vite. Ce n'était pas un long fleuve tranquille pour personne.

Ce fut une belle expérience extrêmement heureuse avec 30 mariages, plus de 1000 réunions. Beaucoup d'éditoriaux rédigés, de discours. Exercice qui prend du temps.

Au bout de ces 6 ans, nous avons donné une belle image au village. Image qu'il faut continuer à construire tout en gardant le patrimoine.

Double sentiment du devoir accompli et d'incomplétude.

Je souhaite à la future équipe de bénéficier des meilleures circonstances et opportunités pour construire LE THOLY. Courage, ténacité et réussite.

Cependant, je reconnais mes manquements, on peut faire mieux, essayer de soigner les rapports entre élus et citoyens. J'ai rencontré énormément de monde au cours de ce mandat.
Bon vent à la future équipe. Je ne serai pas nostalgique, je reste ouvert à la discussion au service de l'un ou l'autre. Je reste avec l'idée de transmettre mes connaissances, juridiques, humaines...
MERCI à tous sans oublier Hubert DIEUDONNE qui nous a quittés.
MERCI à tous les employés territoriaux qui seront reçus pour un moment convivial prochainement.

Jacky GRIVEL : j'ai beaucoup apprécié la confiance accordée dans nos projets. Merci aux agents communaux avec qui nous travaillons en pleine confiance tant administratif que technique.
Plus de 5 millions d'investissement ont été réalisés sans augmentation des impôts.
Il faut continuer vers les économies d'énergies, préserver les entreprises mais également travailler pour en apporter de nouvelles, car ce sont elles qui créent l'emploi, la richesse et le dynamisme du territoire.
Il y a sur la commune plus de 18 parcelles privées à bâtir.
Préserver la nature.
Bon vent à tous. On aura toujours un regard sur les performances de la commune.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Monsieur LALEVEE Renaud
Secrétaire de séance

Monsieur JACQUEMIN Anicet,
Maire